



Délibération n° 28 / 2017

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-sept, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à M. Denis GALINIER), Mme Isabelle BARDIN, Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Monique MARCILLAC a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Administration générale - Convention de groupement de commandes pour la fourniture de carburant
- Autorisation de signature**

Mme Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

Dans un objectif de coordination et de groupement des achats, afin d'aboutir à des économies d'échelles et de rationaliser les achats et la dépense publique, il a été décidé d'avoir recours à la mutualisation des procédures de passation des marchés par le biais d'une convention constitutive de groupement de commande à intervenir entre Montpellier Méditerranée Métropole, le CCAS de Montpellier et les Communes de Montpellier, Grabels, Pignan Lavérune Saint Brès et Pérols, en vue de fournir du carburant destiné au fonctionnement de leurs services.

La présente convention a pour objet la constitution d'un groupement de commandes, sur le fondement de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés public, et plus précisément de son article 28, en vue de la passation d'un marché relatif à la « fourniture et livraison de carburant avec ou sans carte accréditive » au terme d'une passation et d'attribution du marché public lancée pour le compte des membres du groupement.

La présente convention organise la définition de modalités de fonctionnement du groupement de commandes ainsi constitué et désigne le coordonnateur à savoir Montpellier Méditerranée Métropole.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 28/2017

Objet : Administration générale - Convention de groupement de commandes pour la fourniture de carburant – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE l'établissement d'un groupement de commandes entre Montpellier Méditerranée Métropole, le CCAS de Montpellier et les Communes de Montpellier, Grabels, Pignan Lavérune Saint Brès et Pérols, en vue de la fourniture de carburant destiné au fonctionnement de leurs services.
- DESIGNER Montpellier Méditerranée Métropole coordonnateur de ce groupement.
- AUTORISE la signature de la convention constitutive du groupement de commandes et de tout autre document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 28 (dont 6 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0.
Abstention : 0.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 30 juin 2017.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN